

REGLEMENT

Appel à projet : Objectiver l'activité des Pharmacies à Usage Intérieur (PUI) à travers l'UO pharma

1. Contexte et objectifs

La quantification des activités des PUI est un enjeu majeur pour l'optimisation des ressources et l'amélioration de la qualité du dialogue de gestion concernant les activités de pharmacie à partir d'une base objective permettant de mieux gérer, structurer et prévoir. Ce recueil d'activité est basé sur l'Unité d'œuvre en pharmacie (UO PHARMA), qui s'inscrit dans une démarche nationale visant à harmoniser les pratiques comptables et financières des PUI ainsi que :

- Améliorer le pilotage de l'activité de la PUI :
 - Mise en place d'un outil standardisé, validé par un groupe de travail national, et identique pour l'ensemble des PUI quelque soit l'activité de l'établissement,
 - Objectiver des évolutions d'activité et de charge de travail.
- Faciliter le dialogue de gestion :
 - Permettre un reporting clair et synthétique de l'activité de la PUI à la direction, grâce à des indicateurs standardisés et une méthode alignée sur les attentes des directions financières,
 - Améliorer la lisibilité de la répartition des charges de la PUI sur les services médicaux, pour une imputation équitable et précise, lors du retraitement comptable notamment,
 - Optimiser le dialogue entre pharmaciens et contrôleurs de gestion.

Détail des objectifs de ce projet :

1) Automatiser et standardiser le recueil des données d'activité des PUI via les logiciels métiers, en optimisant les méthodes de requêtage et en favorisant leur mutualisation entre établissements, dans le but de fiabiliser les données :

- Accompagner les établissements pour clarifier les attendus et qualifier les données dès le recueil afin de fiabiliser leurs exploitations.
- Améliorer l'automatisation du requêtage de l'activité :
 - État des lieux des logiciels nécessaires pour le recueil de l'activité par item.
 - Identification des indicateurs requêtables ou non
 - Partage des requêtes entre établissements utilisant les mêmes logiciels.
 - Rédaction d'un livrable présentant l'organisation et les requêtes utilisées.
- Faciliter le partage d'expérience entre établissements de la région via la mise en place d'un mentorat entre établissements expérimentés et ceux débutant le recueil de l'UO pharma.

2) Renforcer le dialogue de gestion

- Acculturer les pharmaciens à la restitution de leur activité en comptabilité analytique pour mieux l'intégrer dans le dialogue de gestion et améliorer le pilotage de la PUI.
- Organiser une réunion de restitution des données d'activité et les confronter aux données financières dans le cadre du dialogue de gestion.
- Implémenter les données lors de la campagne RTC 2026 (données 2025) pour les établissements publics.

3) Détecter des axes d'amélioration organisationnelle au sein de la PUI

- Identifier les dysfonctionnements ou les processus à optimiser.
- Appuyer des évolutions au regard de ressources supplémentaires (humaines ou matérielles).

2. Etablissements éligibles

Cet appel à projet s'adresse à tous les **établissements de santé publics ou privés** de la région Grand Est, disposant d'une PUI.

3. Engagements des établissements participants

- Compléter le **fichier « Requêtes pour saisie de l'UO pharma »** et le transmettre à l'OMEDIT Grand Est. Pour chaque critère de la grille UO pharma de l'ANAP :
 - Indiquer si le recueil des données est automatisé ou manuel, et décrire précisément le mode opératoire utilisé.
 - Évaluer chaque critère selon trois axes, à l'aide d'un score :
 - Lisibilité de la donnée attendue (clarté, absence d'ambiguïté).
 - Exhaustivité de la donnée (couverture complète de l'information requise).
 - Facilité d'obtention de la donnée (accessibilité, simplicité du processus de collecte).
 - Compléter la **grille UO PHARMA V3** de l'ANAP sous format Excel, puis :
 - La transmettre au contrôleur de gestion de l'établissement pour dépôt sur la plateforme ARCAⁿH de l'ATIH, lors de la campagne de retraitement comptable (uniquement pour les établissements publics, ex-DGF).
 - La transmettre à l'OMEDIT Grand Est
 - Participer aux **réunions d'information et de travail** en visioconférence.
 - **Partager** les **retours d'expériences** et les **requêtes** mises en place notamment pour les établissements ayant déjà participé à la saisie de l'UO pharma dans les campagnes RTC des années précédentes.
 - Planifier au moins une **réunion entre la PUI et la direction financière** de l'établissement, afin de :
 - Présenter le fichier UO ANAP v3 complété par le pharmacien.
 - Présentation des charges de la PUI par le contrôleur de gestion.
 - Obtenir un coût d'UO compris et partagé entre le pharmacien et le contrôleur de gestion.
-

4. Calendrier prévisionnel

Période	Actions
Mars	- Ouverture de l'appel à projet : Information par mail 13 mars 13h – 14h : Webinaire d'information sur l'appel à projet : - Déroulé et objectifs - Présentation de la grille UO Pharma - Attendus et livrables - Fin des dépôts de candidatures : 27 mars 2026
Avril	28 avril 16h – 17h30 : Webinaire d'accompagnement avec les établissements retenus : - Clarification des attendus pour chaque indicateur - Partage des requêtes - Retours d'expériences des établissements NB : ce webinaire sera enregistré. Si nécessaire, une autre session pourra être proposée.
Mai à Août	- Récupération des données d'activité de la PUI et du fichier « Requetes pour saisie de l'UO pharma ». - Planification d'un échange entre pharmacien et direction financière. - Dépôt de l'UO Pharma dans la campagne RTC pour les établissements publics (ex DGF). - Transmission de la grille UO pharma complétée à l'OMEDIT Grand Est.

5. Dépôt des candidatures

Les établissements intéressés devront transmettre leur dossier de candidature à l'appel à projet, à l'OMEDIT Grand Est, **jusqu'au 27 mars 2026**.

6. Valorisation de la participation

Une enveloppe financière de 600 000€ est attribuée à cet appel à projet régional. L'enveloppe de financement est conditionnée à la réalisation de livrables et d'actions attendues (cf. 3-Engagements des établissements), ainsi qu'à un minimum de 30 établissements participants à cet appel à projet sur la région. Dans le cas contraire, l'ARS se réserve la possibilité de modifier l'enveloppe de financement. **Ce financement devra être exclusivement consacré aux investissements liés à l'activité pharmaceutique de l'établissement.**

7. Confidentialité et protection des données

Les données d'activité recueillies seront traitées de manière confidentielle et anonymisée. Seules les données agrégées seront diffusées. Les établissements conservent la propriété de leurs données individuelles.

8. Contact

Pour toute question ou demande d'information complémentaire, vous pouvez contacter :

ars-grandest-omedit@ars.sante.fr
